

PROCES VERBAL DE DEPOT

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE QUATORZE MARS

A LA REQUETE DE :

S.A. TOUPRET, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 964 201 859, dont le siège social est 24 rue du 14 juillet 91100 CORBEIL ESSONNES Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

Il m'a été préalablement exposé par un représentant de la société requérante :

Que la société TOUPRET organise un jeu lequel se déroulera du 1er avril 2019 au 31 mai 2019,

Qu'elle me requiert aux fins de dresser le procès-verbal de dépôt du règlement de ce jeu.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

Je, **Quentin DURIAUD**, Huissier de Justice Associé, membre de la Société Civile Professionnelle **Didier BENHAMOU**, **Franck JAKUBOWICZ**, **Olivier RACINEUX** et **Quentin DURIAUD**, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de **PARIS 11ème**, 71 boulevard Richard Lenoir, soussigné,

Certifie avoir reçu par mail de ce jour un document établi sur six pages imprimées sur le recto-verso et numérotées de un à douze. Sur la première page de ce document, je peux notamment lire :

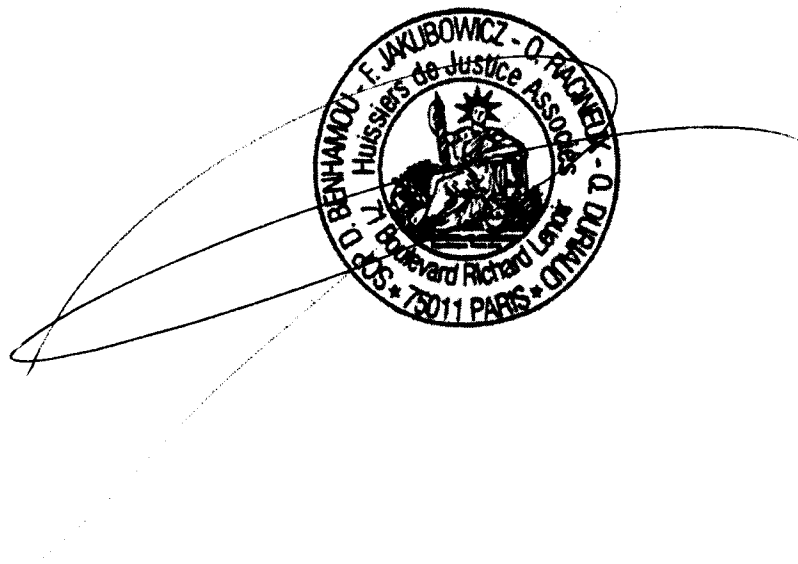
**GRAND JEU CONCOURS
Les Sun'Days**

J'annexe un exemplaire de ce document tant à l'original qu'à l'expédition du présent procès-verbal de dépôt.

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès verbal de dépôt pour servir et valoir ce que de droit.

Quentin DURIAUD





Article 1 : Organisation et durée

La société TOUPRET SA immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 964 201 859 et dont le siège social se trouve 24 RUE DU 14 JUILLET 91100 CORBEIL ESSONNES (ci-après dénommé « la Société Organisatrice ») organise un jeu du 01/04/19 au 31/05/19 en France Métropolitaine. L'opération est intitulée « Les Sun' Days » chez ses distributeurs revendeurs sélectionnés de la marque TOUPRET.

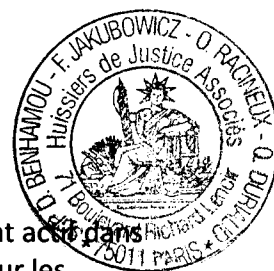
Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu, réservé aux professionnels, est ouvert aux détenteurs d'un compte client actif dans l'un des points de vente participant à l'opération. Le jeu « Les Sun' Days » porte sur les références Toupret suivantes :

- MUR EX® SAC ET SEAU 15Kg
- FIBAREX® SAC ET SEAU 15Kg
- GRANIREX® SAC 20Kg
- TOUPRELITH® F SAC 15Kg
- EGALISS® FACADE PÂTE (SEAU 25 Kg) + POUDRE (SACS 15 ET 25 Kg)

Tout client professionnel dans l'un des points de vente sélectionnés est libre de participer ou non à l'opération.

La participation au jeu est limitée à la durée de l'opération : 01/04/19 au 31/05/19.



Ne pourront participer à ce jeu le personnel de la société TOUPRET SA, ainsi que celui des distributeurs participant à l'opération et les membres de leur famille.
La participation au jeu ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière quelle qu'elle soit.

Article 3 : Publicité

Ce jeu « Les Sun' Days » organisé du 01/04/19 au 31/05/19 est annoncé auprès des professionnels pouvant participer, par une urne et son fronton, et un bulletin de participation au tirage au sort. L'offre est portée sur un argumentaire peintre disponible chez les distributeurs participant à l'opération en fonction des modalités spécifiques de l'opération.

Article 4 : Principe de l'opération

Le principe du jeu « Les Sun' Days » est d'offrir une possibilité de dotation directe et différé par tirage au sort. Pour tout achat de 3 sacs ou seau de, MUR EX® SAC ET SEAU 15Kg, FIBAREX® SAC ET SEAU 15Kg, GRANIREX® SAC 20Kg, TOUPRELITH® F SAC 15Kg, EGALISS® FACADE / PÂTE (SEAU 25 Kg) + POUDRE (SACS 15 ET 25 Kg)

Le client se voit offrir un drap de bain Toupret en cadeau direct.

La remise du drap de bain sera accompagnée d'un bulletin de participation au jeu national. Le client inscrit son nom et celui de sa société sur le bulletin de participation et l'insère dans l'urne. Tout client professionnel du revendeur Toupret peut faire la demande de participer au jeu en remplissant simplement son bulletin et en l'insérant dans l'urne prévue à cet effet.

Article 5 : Sélection des gagnants

Un tirage au sort sera organisé par huissier attribuant le lot à gagner en fin d'opération. Le lot mis en jeu sera alors attribué à la personne dont le nom et la société figurent sur le bulletin de participation.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non-conformes au Règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du Participant.

Dates du tirage au sort

Le 21/06/19

Article 6 : Dotation du tirage au sort

Le tirage au sort du jeu « Les Sun' Days » est doté de 1 lot composé :
Scooter électrique Peugeot 2.0 (ou de valeur équivalente, en cas de défaut d'approvisionnement)
au prix TTC de 5 480€ euros TTC.

Le gagnant sera informé par téléphone.

La remise du lot au gagnant sera organisée par le commercial Toupret.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris, ni échangé.

Article 7 : Force majeure

La société TOUPRET SA se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu.

Article 8 : Autorisations annexes

La participation au jeu « Les Sun' Days » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. En cas de litige, les décisions de la société TOUPRET SA seront souveraines.

Article 9 : Dépôt et consultation

Le règlement du jeu « Les Sun' Days » a été déposé au début de l'opération chez Maître Durlaud, huissier de justice – 71 boulevard Richard LENOIR, 75011 PARIS qui en contrôlera le bon déroulement.

Toute personne qui en fait la demande peut également obtenir le règlement du jeu « Les Sun' Days » en écrivant à la société TOUPRET – Opération « Les Sun' Days » – 24 rue du 14 juillet – 91813 CORBEIL ESSONNES CEDEX

Article 10 : Protection des données à caractère personnel

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant, à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. Conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société Organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse : 24 RUE DU 14 JUILLET 91100 CORBEIL ESSONNES France.



Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées par courrier recommandé plus accusé de réception à l'adresse suivante : TOUPRET SA, 24 RUE DU 14 JUILLET 91100 CORBEIL ESSONNES Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal de Grande Instance de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.



REGLEMENT DE JEU BENELUX

Article 1 : Organisation et durée

La société TOUPRET SA immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 964 201 859 et dont le siège social se trouve 24 RUE DU 14 JUILLET 91100 CORBEIL ESSONNES (ci-après dénommé « la Société Organisatrice ») organise pour sa filiale BENELUX (Belgique, Luxembourg et Pays-Bas) un jeu du 01/04/19 au 31/05/19. L'opération est intitulée « Les Sun' Days» chez ses distributeurs revendeurs sélectionnés de la marque TOUPRET.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu, réservé aux professionnels, est ouvert aux détenteurs d'un compte client de l'un des points de vente participant à l'opération. Le jeu « Les Sun' Days» porte sur les références Toupret suivantes :



Pour la Belgique et le Luxembourg :

- MUR EX® SAC ET SEAU 15Kg
- FIBAREX® SAC ET SEAU 15Kg
- GRANIREX® SAC 20Kg
- TOUPRELITH® F SAC 15Kg
- EGALISS® FACADE PÂTE (SEAU 10L)
- EGALISS® FACADE POWDRE 15kg

Pour les Pays-Bas :

- FIBACRYL® 310ml
- MUR EX® SEAU 5kg
- TOUPRELEX® 4L
- MASTIC BLANC SEAU 5Kg

Tout client professionnel dans l'un des points de vente sélectionnés est libre de participer ou non à l'opération.

La participation au jeu est limitée à la durée de l'opération : 01/04/19 au 31/05/19.

Ne pourront participer à ce jeu le personnel de la société TOUPRET SA, ainsi que celui des distributeurs participant à l'opération et les membres de leur famille.

La participation au jeu ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière quelle qu'elle soit.

Article 3 : Publicité

Ce jeu « Les Sun' Days » organisé du 01/04/19 au 31/05/19 est annoncé auprès des professionnels pouvant participer, par une urne et son fronton, et un bulletin de participation au tirage au sort. L'offre est portée sur un argumentaire peintre disponible chez les distributeurs participant à l'opération en fonction des modalités spécifiques de l'opération.

Article 4 : Principe de l'opération

Le principe du jeu « Les Sun' Days » est d'offrir une possibilité de dotation directe et différé par tirage au sort. Pour tout achat de 3 produits énoncés dans l'article 2, le client se voit offrir un drap de bain Toupret en cadeau direct.

La remise du drap de bain sera accompagnée d'un bulletin de participation au jeu national. Le client inscrit son nom et celui de sa société sur le bulletin de participation et l'insère dans l'urne. Tout client professionnel du revendeur Toupret peut faire la demande de participer au jeu en remplissant simplement son bulletin et en l'insérant dans l'urne prévue à cet effet.

Article 5 : Sélection des gagnants

Un tirage au sort sera organisé par huissier attribuant le lot à gagner en fin d'opération. Le lot mis en jeu sera alors attribué à la personne dont le nom et la société figurent sur le bulletin de participation.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non-conformes au Règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du Participant.

Dates du tirage au sort

Le 21/06/19

Article 6 : Dotation du tirage au sort

Le tirage au sort du jeu « Les Sun' Days » est doté de 1 lot composé :
Scooter électrique Peugeot 2.0 (ou de valeur équivalente, en cas de défaut
d'approvisionnement) au prix TTC de 5 480€ euros TTC.

Le gagnant sera informé par téléphone.

La remise du lot au gagnant sera organisée par le commercial Toupret.

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert
qui ne sera ni repris, ni échangé.

Article 7 : Force majeure

La société TOUPRET SA se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter,
de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu.

Article 8 : Autorisations annexes

La participation au jeu « Les Sun' Days » implique l'acceptation pure et simple du présent
règlement. En cas de litige, les décisions de la société TOUPRET SA seront souveraines.

Article 9 : Dépôt et consultation

Le règlement du jeu « Les Sun' Days » a été déposé au début de l'opération chez Maître
Duriaud, huissier de justice – 71 boulevard Richard LENOIR, 75011 PARIS qui en contrôlera le
bon déroulement.

Toute personne qui en fait la demande peut également obtenir le règlement du jeu « Les Sun'
Days » en écrivant à la société TOUPRET – Opération « Les Sun' Days » –
24 rue du 14 juillet – 91813 CORBEIL ESSONNES CEDEX

Article 10 : Protection des données à caractère personnel

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir
certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont
enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en
compte de leur participation, à la détermination du gagnant, à l'attribution et à
l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être
transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En
participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier



électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. Conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société Organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse : 24 RUE DU 14 JUILLET 91100 CORBEIL ESSONNES France.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées par courrier recommandé plus accusé de réception à l'adresse suivante : TOUPRET SA, 24 RUE DU 14 JUILLET 91100 CORBEIL ESSONNES Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal de Grande Instance de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.



Artikel 1: Organisatie en duur

Het bedrijf TOUPRET SA, ingeschreven in het handels- en vennootschapsregister van EVRY (Frankrijk) onder nummer 964 201 859 en waarvan het hoofdkantoor gevestigd is te 24 RUE DU 14 JUILLET - 91100 CORBEIL ESSONNES (Frankrijk) (hierna "het Organiserende Bedrijf" genoemd), organiseert een gratis wedstrijd zonder aankoopverplichting voor zijn filiaal in de BENELUX (België, Luxemburg en Nederland) van 01/04/19 tot 31/05/19. De actie 'Les Sun' Days' loopt bij geselecteerde distributeurs/retailers van het merk TOUPRET.

Artikel 2: Voorwaarden voor deelname

Deze wedstrijd is voorbehouden aan professionals met een actieve klantenaccount in één van de deelnemende verkooppunten. De actie 'Les Sun' Days' geldt voor de volgende Toupret-referenties:

Voor België en Luxemburg:

- MUR EX® ZAK 15Kg
- FIBAREX® ZAK 15Kg
- GRANIREX® ZAK 20Kg
- TOUPRELITH® F ZAK 15Kg
- EGALISS® FACADE PASTA (EMMER 10L)
- EGALISS® FACADE POEDER (ZAK 15kg)

Voor Nederland:

- MUR EX® 5Kg
- TOUPRELEX® 4L
- FIBACRYL 310mg
- STOPVERF 5kg



Elke professionele klant van één van de geselecteerde verkooppunten is vrij om aan de actie deel te nemen.

Deelname aan de actie is enkel mogelijk tijdens de actieperiode: van 01/04/19 tot 31/05/19. Medewerkers van TOUPRET SA, en van de distributeurs en hun familieleden zijn uitgesloten van deelname.

Deelname aan de wedstrijd mag geen aanleiding geven tot een financiële tegenprestatie, van welke aard dan ook.

Artikel 3: Publiciteit

De actie 'Les Sun' Days', die wordt georganiseerd van 01/04/19 tot 31/05/19, wordt bekend gemaakt onder professionals die mee kunnen doen, door middel van een hiervoor bestemde doos en een bon voor deelname aan de loting. Deze aanbieding staat vermeld op een salesportfolio voor de schildersbranche die beschikbaar is bij de distributeurs die deelnemen aan de actie, afhankelijk van de specifieke voorwaarden van de actie.

Artikel 4: Doel van de actie

Het doel van de wedstrijd 'Les Sun' Days' is het uitreiken van een prijs op directe wijze of op indirecte wijze door middel van een loting. Voor elke aankoop van 3 producten uit artikel 2 krijgt de klant onmiddellijk een badlaken als geschenk.

Bij de uitreiking van het badlaken ontvangt de klant ook een bon voor deelname aan de nationale wedstrijd.

De klant schrijft zijn naam en die van zijn bedrijf op de deelnamebiljet en deponert deze in de hiervoor bestemde doos. Alle professionele klanten van Toupret-distributeurs kunnen deelnemen aan de wedstrijd, door de deelnamebiljet in te vullen en in de hiervoor bestemde doos te deponeren.

Artikel 5: Selectie van de winnaars

Aan het einde van de actie verzorgt een gerechtsdeurwaarder de loting waarmee de te winnen prijs wordt toegewezen. De prijs wordt toegewezen aan de persoon waarvan de naam en het bedrijf op de deelnamebiljet staan vermeld.

Een deelnamebiljet met onvolledige, onjuiste of valse gegevens, die niet voldoet aan het Reglement of na de einddatum van de wedstrijd is ontvangen, wordt ongeldig verklaard en heeft de diskwalificatie van de Deelnemer tot gevolg.

Datum van de loting

21/06/19

Artikel 6: Verloting

Met de wedstrijd 'Les Sun' Days' wordt 1 prijs verloot:
Elektrische scooter Peugeot 2.0 (of scooter van gelijke waarde indien niet meer beschikbaar)
ter waarde van € 5.480 euro incl. BTW.
De winnaar wordt telefonisch op de hoogte gebracht.
De prijs wordt door de vertegenwoordiger van Toupret aan de winnaar uitgereikt.
De gewonnen prijs is niet inwisselbaar voor geld
of een andere prijs.

Artikel 7: Overmacht

TOUPRET SA behoudt zich het recht voor om, met name in geval van overmacht, de wedstrijd te verkorten, te verlengen, op te schorten, te wijzigen of te annuleren.

Artikel 8: Bijkomende goedkeuringen

Door deel te nemen aan de wedstrijd 'Les Sun' Days' accepteert de deelnemer dit reglement.
TOUPRET SA beslist onafhankelijk en zelfstandig bij geschillen.

Artikel 9: Indiening en raadpleging

Het reglement van de wedstrijd 'Les Sun' Days' is aan het begin van de actie ingediend bij
gerechtsdeurwaarder Mr. Duriaud, huissier de justice – 71 boulevard Richard LENOIR, 75011
PARIS – FRANKRIJK die het verloop controleert.

Het reglement van de wedstrijd 'Les Sun' Days' kan schriftelijk worden aangevraagd bij
TOUPRET – Opération 'Les Sun' Days' –
24 rue du 14 juillet – 91813 CORBEIL ESSONNES CEDEX – FRANKRIJK



Artikel 10: Bescherming van persoonsgegevens

Er wordt aan herinnerd dat de deelnemers bepaalde persoonlijke gegevens moeten verstrekken (naam, adres, ...) om mee te kunnen doen aan de Wedstrijd. Deze gegevens worden in een computerbestand opgeslagen en zijn nodig om deelname aan de wedstrijd in aanmerking te nemen, om de winnaar te bepalen en de prijs toe te kennen en te verzenden. Deze gegevens zijn bestemd voor de Organisator en kunnen worden overgedragen aan technische dienstverleners en aan een dienstverlener die verantwoordelijk is voor de verzending van de prijs. Door deel te nemen aan de Wedstrijd kan de deelnemer tevens vragen om informatieve e-mails van de Organisator te ontvangen. De aldus verzamelde gegevens kunnen worden gebruikt binnen het wettelijk kader. Overeenkomstig de bepalingen van de algemene verordening gegevensbescherming, heeft iedere persoon die een deelnamebiljet invult recht op inzage, rectificatie en verwijdering van de persoonsgegevens die door het Organiserende Bedrijf verzameld zijn. Deze rechten kunnen

op eenvoudig schriftelijk verzoek worden uitgeoefend bij het Organiserende Bedrijf: 24 RUE DU 14 JUILLET - 91100 CORBEIL ESSONNES - Frankrijk.

De verzamelde gegevens zijn verplicht voor deelname aan de wedstrijd. Personen die het recht op verwijdering van hun persoonsgegevens uitoefenen voor het einde van de Wedstrijd, worden niet langer als deelnemer beschouwd.

Artikel 11: Geschillen

Dit reglement valt onder de Franse wetgeving. Eventuele klachten betreffende de Wedstrijd dienen per aangetekende brief met ontvangstbewijs te worden gericht aan: TOUPRET SA - 24 RUE DU 14 JUILLET - 91100 CORBEIL ESSONNES - Frankrijk, uiterlijk negentig (90) dagen na de uiterste datum voor deelname aan de Wedstrijd zoals vermeld in dit reglement. In geval de partijen het niet eens kunnen worden over de toepassing of de uitleg van dit reglement, en bij gebrek aan een minnelijke regeling, worden de geschillen voorgelegd aan het Tribunal de Grande Instance (Gerecht van eerste aanleg) van Parijs, dat exclusief bevoegd is.